

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 2 de 16

Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate de n-butyle
acétone; propane-2-one; propanone
Hydrocarbures aromatiques, C9
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Mention d'avertissement: Danger
Pictogrammes: GHS02-GHS07



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans des sites de recyclage habilités par les autorités locales et nationales..

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient poudre de nickel. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 3 de 16

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
204-658-1	acétate de n-butyle	10 - < 15 %
123-86-4	R10-66-67	
607-025-00-1	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336	
01-2119485493-29		
200-662-2	acétone; propane-2-one; propanone	10 - < 15 %
67-64-1	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67	
606-001-00-8	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
01-2119471330-49		
918-668-5	Hydrocarbures aromatiques, C9	5 - < 10 %
	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R10-37-51-53-65-66-67	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411	
01-2119458049-33		
215-535-7	xylène	1 - < 5 %
1330-20-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-20/21-38	
601-022-00-9	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H312 H332 H315	
919-446-0	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	1 - < 5 %
	Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R10-51-53-65-66-67	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411	
200-751-6	butane-1-ol; n-butanol	1 - < 5 %
71-36-3	Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-22-37/38-41-67	
603-004-00-6	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H226 H302 H335 H315 H318 H336	
231-157-5	Poudre de chrome	1 - < 5 %
7440-47-3	R43	
	Skin Sens. 1; H317	
202-849-4	éthylbenzène	1 - < 5 %
100-41-4	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif R11-20	
601-023-00-4	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4; H225 H332	
231-111-4	poudre de nickel	< 1 %
7440-02-0	Carc. Cat. 3, T - Toxique R40-48/23-43-52-53	
028-002-01-4	Carc. 2, STOT RE 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H351 H372 ** H317 H412	

Textes des phrases R et H voir la section 16.

Information supplémentaire

Hydrocarbures aromatiques, C9: Note P: La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs n° 200-753-7).

Le produit ne contient pas de substances SVHC répertoriées.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 4 de 16

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement : Eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Ne pas provoquer de vomissement. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d' explosion. Éliminer immédiatement les fuites. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 5 de 16

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : substances radioactives. matières infectieuses. Peroxydes organiques Solides comburants (oxydants) Liquides oxydants Solides auto-inflammables. Substances inflammatoires. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 10-30°C Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 6 de 16

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
		200	940		VLE (15 min)	
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
71-36-3	Alcool n-butyle	50	150		VLE (15 min)	
7440-47-3	Chrome (métal)	-	2		VME (8 h)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
	- Hydrocarbures benzéniques en C9-C12 (vapeurs)	-	150		VME (8 h)	
	- Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des vapeurs)	-	1000		VME (8 h)	
		-	1500		VLE (15 min)	
7440-02-0	Nickel (métal)	-	1		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
7440-47-3	Chrome	Augmentation de chrome total (/g créatinine)	10 µg/g	Urine	au cours du poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 7 de 16

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :
gants à manchette en caoutchouc. DIN EN 374

Matériau approprié:
(période de latence: >=4h):
Caoutchouc butyle. (0,5mm)

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Vêtements de protection.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de :
dépassement de la valeur limite
ventilation insuffisante.

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141). Type A/P3
Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	gris
Odeur:	caractéristique

pH-Valeur:	N/A
------------	-----

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N/A
--	-----

Point d'éclair:	non déterminé
-----------------	---------------

Dangers d'explosion

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Température d'inflammation:	non déterminé
-----------------------------	---------------

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité:	0.7175 g/cm ³
----------	--------------------------

Hydrosolubilité:	non miscible
------------------	--------------

Viscosité dynamique:	N/A
----------------------	-----

Testé selon la méthode

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 8 de 16

Teneur en solvant:

88,22 % - Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable si le produit est stocké et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 9 de 16

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
123-86-4	acétate de n-butyle				
	par voie orale	DL50	13100 mg/kg	Rat.	MSDS extern
	dermique	DL50	14100 mg/kg	Lapin.	MSDS extern
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	21 mg/l	Rat.	MSDS extern
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	par voie orale	DL50	5800 mg/kg	Rat.	RTECS
	dermique	DL50	20000 mg/kg	Lapin.	IUCLID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat.	MSDS extern
	Hydrocarbures aromatiques, C9				
	par voie orale	DL50 mg/kg	3500-6984	Rat.	Echa dossier
	dermique	DL50	3160 mg/kg	Rat.	Echa dossier
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	6193 mg/l	Rat.	Echa dossier
1330-20-7	xylène				
	par voie orale	DL50	3523 mg/kg	Rat.	MSDS extern
	dermique	DL50	12126 mg/kg	Lapin.	MSDS extern
	par inhalation vapeur	CL50	(27,124) mg/l	Rat.	MSDS extern
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)				
	par voie orale	DL50	>15000 mg/kg	Rat.	Echa dossier
	dermique	DL50	3400 mg/kg	Rat.	Echa dossier
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	13,1 mg/l	Rat.	Echa dossier
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat.	ECHA Dossier
	dermique	DL50	3400 mg/kg	Lapin.	CHEMID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	24,6 mg/l	Rat.	
7440-47-3	Poudre de chrome				
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	5,41 mg/l	Rat.	ECHA dossier
100-41-4	éthylbenzène				
	par voie orale	DL50	3500 mg/kg	Rat.	GESTIS
	dermique	DL50	>20000 mg/kg	Lapin.	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	6,2 mg/l	Rat.	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.
Effet irritant sur la peau : non irritant.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Poudre de chrome), (poudre de nickel)
Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 10 de 16

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétate de n-butyle), (acétone; propane-2-one; propanone), (Hydrocarbures aromatiques, C9), (Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)), (butane-1-ol; n-butanol)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

xylène:

Toxicité orale subchronique (Rat.) LOAEL = 150mg/kg

acétone; propane-2-one; propanone:

Toxicité orale subchronique (90d): NOAEL = 900mg/m3 (Rat.)

acétate de n-butyle:

Toxicité par inhalation subchronique (Rat.) NOAEC = 500ppm (90d, EPA OTS 798.2450)

propane:

NOAEC = 4000ppm (OECD Guideline 422)

éthylbenzène:

Toxicité chronique par inhalation (104w): NOAEC = 75ppm (Rat.)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

xylène:

Toxique pour le développement / effets tératogènes : NOAEL = 500ppm (OECD Guideline 414)

propane:

Aucune indication expérimentale relative à la mutagenité in vitro disponible.

acétate de n-butyle:

Aucune indication expérimentale relative à la mutagenité in vitro disponible.

éthylbenzène:

OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test) = négatif.

OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) = négatif.

Lit: ECHA Dossier

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 11 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	62 mg/l	96 h	Leuciscus idus	MSDS extern
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	674,7 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	MSDS extern
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	72,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	MSDS extern
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	MSDS extern
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	12600 mg/l	48 h	Daphnia magna	MSDS extern
	Hydrocarbures aromatiques, C9					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Echa dossier
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	2,9 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	Echa dossier
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	Echa dossier
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,6 mg/l	96 h		MSDS extern
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	2,2 mg/l	72 h		
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	MSDS extern
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10-30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Echa dossier
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	4,1 mg/l	72 h		Echa dossier
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	10-22 mg/l	48 h	Daphnia magna	Echa dossier
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1376 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	1328 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
100-41-4	éthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5,1 mg/l	96 h	Menidia menidia	ECHA Dossier
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	GESTIS
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	1,8-2,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
	Toxicité bactérielle aiguë		(7,7 mg/l)		Skeletonema costatum	ECHA Dossier

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 12 de 16

N° CAS	Substance	Valeur	d	Source
	Méthode			
	Évaluation			
1330-20-7	xylène			
	ASTM D1252-67	81%	5	
	COD/ThOD			
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol			
	OECD Guideline 301 D	>	70	ECHA dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
100-41-4	éthylbenzène			
	ISO 14593-CO2-Headspace Test	79	28	ERCHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24
1330-20-7	xylène	3,82
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	0,88
100-41-4	éthylbenzène	3,6

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1330-20-7	xylène	4,9-25,9		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Code d'élimination des déchets-Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 13 de 16

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantité exceptés: E0

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): LQ 2

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Quantité exceptés: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 14 de 16

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2, see SP63

Marine polluant: NO
Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ): See SP277
EmS: F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantité exceptés: E0

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

Quantité exceptés: E0
Passenger-LQ: Y203

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 88,22 %, La directive COV 2004/42/CE: 632,979 g/l

Information supplémentaire

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 15 de 16

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).
directive aérosol (75/324/CEE).

Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières
dangereuses : Appendix I, Part 2, No 8 (Seveso II)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.
Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Rev. 1,0 Première publication 12.02.2014

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
NOAEL: No observed adverse effect level

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

10	Inflammable.
11	Facilement inflammable.
12	Extrêmement inflammable.
20	Nocif par inhalation.
20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
22	Nocif en cas d'ingestion.
36	Irritant pour les yeux.
37	Irritant pour les voies respiratoires.
37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
38	Irritant pour la peau.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
48/23	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
52	Nocif pour les organismes aquatiques.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-56 Spray-Inox

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-56

Page 16 de 16

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)